

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du conseil municipal**

Séance du 13 avril 2021

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 10

Sous la présidence de M. SCHERRER Didier, 1<sup>er</sup> adjoint, en raison de l'état de santé de M. le maire.

Membres présents : HERRMANN Daniel, HEIMBURGER Michel, HAGER Marc, ZIMMERMANN Bruno, LANOIS Fabienne, ZULIANI Catherine, ROUVE Muriel, SCHERRER Didier, MOALIC Flore, BOUCHOIT Karima.

Membre absent excusé : MANSUY Joël (donne procuration à SCHERRER Didier).

\*\*\*\*\*

Monsieur Didier SCHERRER, 1<sup>er</sup> adjoint, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents. L'ensemble du conseil municipal souhaite un prompt rétablissement à Monsieur le maire.

**1) Approbation du Compte Administratif 2020 de la régie des gîtes ruraux.**

Sous la présidence de Michel Heimburger, 2<sup>ème</sup> adjoint, le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

**- Section de fonctionnement**

total des dépenses : 56 936,91 €  
total des recettes : 45 944,08 €

*déficit de fonctionnement* : 10 992,83 €

**- Section d'investissement**

total des dépenses : 4 205,58 €  
total des recettes : 10 846,64 €

*excédent d'investissement* : 6 641,06 €

Résultat de clôture 2020 déficitaire 4 351,77 €

Didier Scherrer, 1<sup>er</sup> adjoint, quitte la salle. Hors de sa présence le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

## Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Comptable Public Mr Eric Braillon et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

### 2) Affectation des résultats – Régie des gîtes ruraux.

Le Conseil Municipal,

- après vote du compte administratif 2020 en accord avec le compte de gestion du receveur,

- considérant les résultats de l'exercice 2020

excédent de 6 641,06 € en section d'investissement  
déficit de 10 992,83 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2020, à savoir

- d'affecter les résultats comme suit :

53 705,96 € au compte 001 en recette d'investissement au BP 2021

35 522,86 € au compte 002 en recette de fonctionnement au BP 2021.

### 3) Approbation du Budget Primitif 2021 de la régie des gîtes ruraux.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2021. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le 1<sup>er</sup> adjoint propose de passer au vote.

Le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

#### Section de fonctionnement

- dépenses : 108 386,46 €  
- recettes : 108 386,46 €

#### Section d'investissement

- dépenses : 88 492,42 €  
- recettes : 88 492,42 €

### 4) Approbation du Compte Administratif 2020 de la Commune.

Sous la présidence de Michel Heimburger, 2<sup>ème</sup> adjoint, le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

#### **- Section de fonctionnement**

total des dépenses : 374 747,86 €  
total des recettes : 434 084,98 €

*excédent de fonctionnement* : 59 337,12 €

#### **- Section d'investissement**

total des dépenses : 227 822,22 €  
total des recettes : 143 016,33 €

*déficit d'investissement* : 84 805,89 €

Résultat de clôture 2020 déficit 25 468,77 €

Didier Scherrer, 1<sup>er</sup> adjoint, quitte la salle. Hors de sa présence le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

### **Compte de Gestion**

Le compte de gestion dressé par le Comptable Public Mr Eric Braillon et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

#### **5) Affectation des résultats – Commune.**

Le Conseil Municipal,

- après vote du compte administratif 2020 en accord avec le compte de gestion du receveur,

- considérant les résultats de l'exercice 2020

déficit de 84 805,89 € en section d'investissement  
excédent de 59 337,12 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2020, à savoir

- d'affecter les résultats comme suit :  
103 700,67 € au compte 001 en dépense d'investissement au BP 2021  
107 279,65 € au compte 1068 en recette d'investissement et fera l'objet d'un titre de recette en 2021.

#### **6) Approbation du Budget Primitif 2021 de la Commune.**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2021. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le 1<sup>er</sup> adjoint propose de passer au vote.

Le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

#### **Section de fonctionnement**

- dépenses : 450 749,00 €  
- recettes : 450 749,00 €

#### **Section d'investissement**

- dépenses : 207 213,65 €  
- recettes : 207 213,65 €

#### **7) Approbation du Compte Administratif 2020 des Buissonnets.**

Sous la présidence de Michel Heimburger, 2<sup>ème</sup> adjoint, le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

#### **- Section de fonctionnement**

total des dépenses : 12 066,78 €  
total des recettes : 18 292,72 €

*excédent de fonctionnement* : 6 226,20 €

## - Section d'investissement

total des dépenses : 11 671,45 €  
total des recettes : 31 643,97 €  
  
*excédent d'investissement* : 19 972,52 €

Résultat de clôture 2020 excédent 26 198,72 €

Didier Scherrer, 1<sup>er</sup> adjoint, quitte la salle. Hors de sa présence le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

### Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Comptable Public Mr Eric Braillon et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

### 8) Affectation des résultats – Les Buissonnets.

Le Conseil Municipal,

- après vote du compte administratif 2020 en accord avec le compte de gestion du receveur,
- considérant les résultats de l'exercice 2020

excédent de 19 972,52 € en section d'investissement  
excédent de 6 226,20 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2020, à savoir

- d'affecter les résultats comme suit :
- 17 648,30 € au compte 001 en recette d'investissement au BP 2021
- 25 803,39 € au compte 002 en recette de fonctionnement au BP 2021.

### 9) Approbation du Budget Primitif 2021 des Buissonnets.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2021. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le 1<sup>er</sup> adjoint propose de passer au vote.

Le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

#### Section de fonctionnement

- dépenses : 44 443,39 €  
- recettes : 44 443,39 €

#### Section d'investissement

- dépenses : 36 138,30 €  
- recettes : 36 138,30 €

### 10) Vote des taux de fiscalité directe locale 2021.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe le conseil municipal qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 25,38 % (soit le taux communal de 2020 : 12,21 % + le taux départemental de 2020 : 13,17 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

– décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- 25,38 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- 147,44% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

### **11) Rémunération du poste de l'adjoint territorial d'animation.**

L'équipe en charge du périscolaire explique que la directrice du périscolaire est en fin de cycle de formation pour l'obtention de son BAFD. Compte tenu de l'engagement municipal, celle-ci bénéficiera au vu de son diplôme d'une augmentation de 100,00 € net à compter du 01 juin 2021. Toujours dans le même type de promesse, elle bénéficiera en raison de son ancienneté d'une augmentation de 50,00 € net à compter du 01 septembre 2021.

Après différents échanges, le conseil municipal à l'unanimité prend acte de ces engagements ultérieurs.

### **12) Recrutement d'un agent en charge de l'entretien des locaux communaux.**

Comme évoqué lors d'une dernière réunion, une annonce de recrutement aura lieu au sein du village afin de pourvoir un poste à partir du 01 juillet 2021 pour un agent en charge de l'entretien des locaux, à raison de 15 h30 pendant la période scolaire, pour une durée déterminée.

### **13) Communications.**

#### **Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations.**

L'équipe municipale reprend la décision du conseil en date du 6 octobre 2020, concernant l'attribution des subventions annuelles versées aux différentes associations.

En raison de la situation sanitaire pendant cette année et d'un commun accord avec les différents présidents d'associations villageoises, le conseil municipal à l'unanimité, décide de soutenir uniquement l'Association des Œuvres Scolaires pour un montant de 178.90 €. Cette somme correspond en partie à la subvention de fonctionnement et à la partie culturelle en tenant compte des effectifs de la classe maternelle et primaire. En effet cette association tournée vers la culture et le sport au sein des écoles, reste une association très spécifique en raison de sa particularité sur le territoire de la vallée de la Doller.

Concernant l'attribution des subventions pour l'année 2021, malheureusement la situation sanitaire n'a guère changée par rapport à l'année dernière. En tenant compte de cette dernière, le conseil municipal à l'unanimité décide, d'appliquer le même raisonnement que pour l'année 2020. Toutefois l'Association des Œuvres Scolaires, bénéficiera d'une subvention pour un montant de 100,70 € correspondant à la partie fonctionnement, compte tenu qu'aucune activité n'a vu le jour.

#### **Commission communication au sein de la CCTC**

La déléguée nous donne un bref compte rendu de la dernière réunion « communication », qui portait sur la revue d'information.

### **Travaux chez un particulier**

Il a été signalé d'important travaux d'excavations chez un particulier rue des rochelles, celui-ci a fait l'objet d'une déclaration en mairie. Néanmoins lors de cette déclaration, il n'était en aucun cas évoqué un tel volume de remblais. Suite à ce chantier un dépôt de terre a eu lieu au niveau de la route Joffre. Les services de la Brigade Verte ainsi que ceux de la DDT ont établi un dossier à l'encontre de ce propriétaire. Affaire à suivre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 35.